ADRESSE

A LA

CONVENTION NATIONALE

Et à toutes les Sociétés des Amis de l'Égalité & de la Liberté.

CITOYEN PRÉSIDENT,

IL se répand un bruit que la Convention nationale doit s'occuper incessamment de la suppression de toutes les douanes frontières de la République ; c'est-à dire qu'elle doit décréter que toutes les marchandises, soit nationales, soit étrangères, pourront à l'avenir entrer et sortir librement sans payer aucuns droits et sans être assujetties à aucune formalité de visite.

Quel beau jour sera celui où les Représentans de la Nation, après avoir assuré la Liberté de l'Homme, sauront aussi affranchir du plus honteux esclavage les productions de son industrie !

J'ose vous prédire, Citoyen Président,

qu'un pareil décret éternisera à jamais la Convention, et que dans le code de la raison et de la philosophie, le décret de la suppression des douanes prendra son rang immédiatement après celui des droits de l'homme.

Citoyen d'une petite ville dans le Département de la Seine inférieure, j'ose m'élancer le premier pour porter à l'Assemblée l'hommage de ma reconnoissance, et pour la solliciter de ne pas laisser échapper l'occasion de rendre à la Patrie un service d'autant plus important qu'indépendamment de l'honneur qui en résultera pour elle d'avoir été la première à affranchir les productions du génie, elle en recueillera des avantages immenses qui se cumuleront tous les jours à son profit et que le tems seul est en état d'apprécier.

Je ne doute point qu'une question aussi importante ne soit suffisamment discutée et qu'elle n'éprouve les débats les plus lumineux en considérant la question des Douanes sous tous ses rapports, soit avec le Commerce, soit avec l'Agriculture, soit enfin avec la Politique.

Mais, s'il est permis à un simple citoyen que le bonheur de sa patrie intéresse, d'a-

dresser au pouvoir législatif les vœux qu'il forme pour sa prospérité, il doit lui être permis de développer les motifs qui déterminent son jugement en même tems qu'ils échauffent son cœur; et c'est dans cette persuasion, Citoyen Président, que je vous prie de soumettre aux lumières de l'Assemblée quelques réflexions relatives à la question de la suppression des Douanes.

Je considere d'abord que le décret qui supprimera les douanes, doit être regardé comme le Lazaret de l'univers qui purgera toutes les marchandises de l'infection des Douanes des Puissances étrangères.

Je soutiens que ce décret commencera un nouvel ere dans l'empire du commerce, et que la France deviendra la métropole du monde.

Je soutiens que ce décret va réparer spontanément tous les maux qu'a produit la révocation de l'édit de Nantes.

Et je soutiens enfin que ce décret va donner à notre industrie une activité toute nouvelle et qui doit frapper de mort les manufactures de nos Voisins.

Il est aisé de prévoir que nombre de réclamations vont s'élever de toutes parts. L'intérêt, l'ignorance et la mauvaise foi ne

manqueront pas d'imaginer mille et mille prétextes pour s'opposer à ce décret. On va vous présager des malheurs, on va vous dire que nos manufactures sont détruites, que les Nations voisines vont inonder la France de toutes les productions de leurs frabriques et qu'elles vont épuiser la République de nos matières premières. On vous rapellera ces grandes maximes de l'ancien régime, que les registres des Douanes servoient à établir la balance du commerce et que sans cette connoissance il est impossible de surveiller nos manufactures, et d'encourager par des primes nos opérations maritimes de manière à leur donner de l'avantage sur le Commerce de nos Voisins.

Mais à toutes ces raisons aussi fausses que frivoles il est aisé de répondre :

1°. Que le sistême des Douanes n'a jamais été qu'un privilège exclusif accordé aux Négocians de mauvaise foi, et qui, en fraudant les droits, s'assuroient un bénéfice illicite qui écartoient les Négocians honnêtes de la concurrence naturelle qui doit avoir lieu dans le Commerce.

2°. Que ce que l'on appelle balance du Commerce, est un mot de vieux stile créé pour en imposer aux sots; que pendant cent

cinquante ans que le Gouvernement a pu s'occuper de la Balance du Commerce, il n'a rien fait pour la faire pencher en notre faveur.

Que le Commerce, au contraire, fuit la tyrannie; que la Hollande nous en donne une preuve frappante depuis que le Stathouder s'est emparé du pouvoir, et qu'enfin il n'est qu'une vérité en Commerce; c'est la liberté. C'est elle qui tient la balance, c'est elle qui excite l'activité et éveille l'intérêt. Ces deux puissans véhicules contribuent bien mieux à la prospérité du Commerce que les Registres des Douanes, et que tous ces états de comparaison, d'appréciation et autres, qui ne sont que des placards insipides et imaginés pour donner de l'importance à de certains Commis.

3°. Que si les Négocians étrangers profitent de la suppression des droits de sortie pour enlever nos matières premières, ils contracteront envers nous des dettes qui serviront à rétablir l'équilibre du Change.

4°. Que si au contraire ces mêmes Négocians profitent de l'exemption des droits d'entrée, pour nous envoyer par excès des productions de leurs fabriques, il arrivera que ces marchandises ne pourront être expédiées que

pour leur compte ; que leur abondance, en les dépréciant, les feront vendre à tout prix ; que la perte sera toute entière à leur désavantage, et que les frais de commission seuls tourneront au profit des Négocians Français. Ainsi, le mal que cette inondation pourroit faire à notre commerce, ne peut être que passager, et se trouveroit encore dédommagé par les échantillons, patrons, et les modèles qu'ils laisseroient dans nos manufactures.

Mais, sans s'arrêter plus longtems à combattre des opinions aussi futiles, il est une considération plus importante, et qui semble seule exiger impérativement la suppression des Douanes ; c'est qu'au moment où les marchandises seront libres en France, comme les hommes, on verra les premiers spéculateurs de l'Europe, cette classe d'hommes choisis, appliqués, riches et faits pour éclairer les Nations, s'empresser de venir s'établir en France, et y attirer de tous les coins de la Terre, cette diversité de marchandises dont la libre importation leur permettra l'entrepôt. On les verra y combiner et y exécuter tous les armemens qui doivent fournir au besoin des habitans des quatre parties du Monde, et exciter, par la nécessité d'assortir leurs cargaisons, tous les progrès dont l'agriculture

et l'industrie peuvent être susceptibles.

Ces nouveaux Français seront patriotes, par la raison qu'ils habiteront le seul lieu de la terre où le génie du Commerce ne sera point assujetti à l'alphabet d'un tarif.

Ces nouveaux Français remplaceront facilement l'imposition du droit des Traites, par la raison qu'ils paieront avec exactitude l'imposition mobiliaire, le droit de patente et l'impôt du timbre, et il n'en coûtera pas à la Nation les frais considérables que lui occasionne cette foule immense de Commis et Employés, dont les gages et appointemens s'élèvent, à ce que l'on assure, à près de 33 pour cent, de la totalité du produit des Douanes, qui n'est évaluée qu'entre 15 et 16 millions de net.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire, et qui doit frapper l'esprit de nos Législateurs ; c'est que je crois que le Décret qui portera la suppression des Douanes, sera le seul moyen de réunir et faire fraterniser le plus promptement les Anglais avec les Français, sans tirer un coup de canon. Car, de deux choses l'une, ou le Gouvernement d'Angleterre rejettera cette mesure adoptée par la France, ou elle s'empressera de suivre son exemple ; et, dans le premier cas, il n'est pas douteux que tous

les Capitalistes Anglais, calculant leur plus grand intérêt, ne tarderont pas à venir s'établir en France; et, dans le deuxième, si le Gouvernement Anglais supprimoit la perception des Douanes, il perdra indubitablement un revenu de près de 200 millions tournois, qui est la seule valeur qui puisse hipothèquer le paiement des arrérages qui sont dûs par la dette consolidée en Angleterre.

Tels sont, Citoyen Président, les réflexions que je prends la liberté de vous communiquer sur la question de la suppression des Douanes. Je ne sais si vous jugerez à propos de lire cette lettre à l'Assemblée au moment de la discussion, mais je n'y mets d'autre amour-propre que celui de prendre date, dans le cas où le Décret de suppression auroit lieu, et d'être le premier à la féliciter sur l'excellence de ses travaux.

Je suis avec respect,

CITOYEN PRÉSIDENT,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DEVISME,

Négociant à Caudebec, Dpt. de la Seine Inférieure.

De l'Imp. de MAYER & Cpnie, rue St.-Martin, n°. 219.